

IdEx Bordeaux

Université de Bordeaux Campus d'excellence



Appel à manifestation d'intérêt

Axe 2. Innover en matière de formation



IdEx Bordeaux : « Axe 2 - Innover en matière de formation »

Appel à manifestation d'intérêt (AMI FIDEX) : accélération des initiatives en matière d'innovation pédagogique dans les cursus de formation de l'Université de Bordeaux

Préambule

Dans le cadre de son volet Formation, « Axe 2 – Innover en matière de formation », le programme **IdEx Bordeaux** a vocation à accompagner l'émergence et la structuration de démarches d'innovation pédagogique. Les projets visés doivent présenter un caractère structurant et transformant pour la dynamique de l'Université de Bordeaux et son ouverture internationale.

L'identification des initiatives se fait par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI FIDEX) ouvert en continu permettant aux porteurs de présenter des pré-projets synthétiques. Les priorités pour cette première année du programme IdEx Bordeaux concernent :

- des initiatives innovantes existantes et lancées opérationnellement à la rentrée 2011 (volet **accélération**) ;
- des nouveaux projets ayant vocation à être lancés à la rentrée 2012, ou ultérieurement (volet **développement**).

Les initiatives innovantes existantes qui s'inscrivent dans une perspective de développement à moyen terme pourront présenter conjointement une demande au titre du volet **accélération** pour un accompagnement en 2012, et du volet **développement** pour les années suivantes.

L'examen des réponses à cette AMI s'effectue en deux temps :

1. Examen d'éligibilité : organisé après prise d'avis auprès des CEVU / CE pertinents, cet examen par IdEx Bordeaux permet d'identifier les projets éligibles au volet **accélération** devant faire l'objet d'une action immédiate sur l'année universitaire en cours, et d'identifier les candidats au volet **développement**. Les projets réputés éligibles au volet **développement** feront l'objet d'une instruction détaillée préalable à leur soumission à une évaluation externe.
2. Evaluation externe : à l'issue de la phase d'instruction détaillée, qui pourra durer de 1 à 6 mois selon la complexité du projet (étude de faisabilité technico-économique, une recherche de partenaires, le montage de dossiers de co-financement, notamment dans le cadre international, etc.), les projets éligibles au volet développement seront soumis à une évaluation externe qui déterminera la suite à donner au projet.

Dans les deux cas, l'aide accordée aux projets sera soumise à **décision du Conseil de Gestion IdEx Bordeaux** en fonction de l'enveloppe disponible.

Les projets retenus devront s'engager à mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue selon la charte qualité de l'Université de Bordeaux.

De façon à privilégier des initiatives structurantes pluriannuelles, **un nombre limité d'initiatives seront accompagnées.**

Projets éligibles

Les initiatives visées par l'AMI FIDEX sont des projets d'innovation pédagogique en lien avec la formation initiale ou continue portés par un ou plusieurs établissements fondateurs de l'Université de Bordeaux, et combinant **au moins deux des trois critères** suivants :

- **Internationalisation** : partenariats avec des universités étrangères, cours communs, mobilité, apprentissage des langues, etc.
- **Multidisciplinarité** : frontière entre deux disciplines, ingénierie pédagogique, mise en commun de concepts, etc.
- **Décloisonnement des parcours** : Ecoles/Université, formation initiale/continue, formation initiale/apprentissage, formation présentielle/à distance, etc.

L'éligibilité des projets sera évaluée sur la base des critères applicables à l'appel IDEFI (programme national Investissements d'avenir) rappelés en fin de document. Lorsqu'ils n'impliqueront qu'un seul établissement, ces projets devront faire la démonstration de l'intérêt pour le site dans son ensemble, que ce soit en termes de perspective d'intégration ultérieure d'autres établissements, ou en termes d'innovation généralisable au site.

Contenu de la déclaration d'intention

La déclaration d'intention (fichier « 2012_FIDEX.doc ») se compose d'une fiche synthétique à remplir par le porteur du projet comportant les renseignements nécessaires pour appréhender son caractère innovant et transformant (pour le site, pour les étudiants), justifiant un investissement pour sa mise en œuvre ou son développement.

Il sera demandé de procéder à une évaluation du coût complet de l'initiative, et du nombre d'étudiants visés. Dans le cas d'une extension de formation existante, le ratio actuel coût/étudiant devra être fourni, ainsi que l'évaluation AERES la plus récente.

Les besoins financiers seront explicités et justifiés en séparant les postes personnels, équipements, fonctionnement : dans le cas où la demande comporterait des coûts de mobilité (pour des stages à l'étranger, ou des séjours d'étude), ils devront être clairement identifiés. Tous les coûts devront être présentés en détaillant leur nature sans présager néanmoins qu'ils soient automatiquement éligibles. Les coûts afférents aux phases d'investissement et de fonctionnement devront être séparés. Ils seront nécessairement conformes au calendrier de déploiement qui devra être proposé sur une période d'au moins 4 ans, montrant les différentes étapes du développement de l'initiative.

Les projets devront indiquer s'ils disposent de cofinancements, ainsi que ce qui est envisagé pour le financement de l'initiative à l'issue de la période de 4 ans.

Processus de dépôt et d'évaluation

Les porteurs de projets devront remplir le document « 2012_FIDEX.doc » faisant office de déclaration d'intention, et y joindre les annexes éventuelles (notamment évaluations existantes).

Le dossier de déclaration doit être envoyé par mail à l'adresse mail suivante : idx@univ-bordeaux.fr. Les dossiers reçus avant le **20 janvier 2012** seront instruits lors du conseil de gestion IdEx Bordeaux du 01 février 2012.

Une instruction sera par la suite organisée au moins tous les trimestres sur la durée d'ouverture de l'AMI (voir en fin de document le calendrier prévisionnel 2012).

Une fois reçu par IdEx Bordeaux, le dossier de déclaration d'intention sera soumis pour avis au(x) conseil(s) de(s) établissement(s) concerné(s). Dans le cas où un même établissement porterait plusieurs initiatives, il sera demandé à l'établissement de transmettre un classement des projets par ordre de priorité.

Pour le volet **accélération**, une première évaluation permettra de se prononcer au plus vite sur les demandes concernant la mise en œuvre opérationnelle immédiate.

A l'issue de l'examen d'éligibilité, différents pré-projets soumis pourront être proposés pour fusion ou réorientés vers d'autres cadres de soutien plus adaptés.

Dans le cas des projets considérés comme candidats pour le **développement**, le porteur de l'initiative sera contacté par IdEx Bordeaux pour établir les modalités de l'accompagnement et le calendrier applicable, dans la perspective de la soumission aux évaluations externes.

Chaque projet fera l'objet d'un accompagnement spécifique adapté à la nature du projet. La conception du projet final pourra s'entendre sur une durée de 1 mois à 6 mois selon la complexité et la maturité du projet.

Un même pré-projet pourra être considéré candidat à la fois à l'accélération et au développement. Toutefois un financement au titre de l'accélération n'augurera en rien d'un financement au titre du développement, les deux démarches d'instruction se faisant de façon disjointe.

La décision finale ainsi que le montant accordé seront pris par le Conseil de Gestion d'IdEx Bordeaux sur avis du Conseil Stratégique.

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- **Ampleur du projet, caractère stratégique et transformant** : importance des formations concernées (nombre, niveau, effectifs) ; excellence des contenus ; haut degré d'inscription dans la stratégie de l'établissement ou des établissements ; compétitivité nationale et internationale du projet ; saut qualitatif attendu pour les formations sur les plans de la qualité de formation, de l'insertion professionnelle des diplômés et de l'attractivité régionale, nationale et internationale du site ; conséquences tirées en termes d'organisation interne et de partenariats.
- **Caractère novateur** : développement, aux niveaux L, M et D, des méthodes d'enseignement favorisant la fluidité et la diversité des parcours, la réussite des étudiants ainsi que l'acquisition d'un haut niveau de compétences disciplinaires et génériques ; effets d'entraînement prévisibles sur les autres formations du site ou sur les formations supérieures en général, qualité des innovations au regard d'une comparaison internationale.
- **Degré de mobilisation des acteurs et qualité des partenariats** : implication de toutes les forces de l'établissement ou du groupement dans le projet ; mise en place de dispositifs incitatifs ; existence de services d'appui à l'innovation pédagogique ; partenariats avec d'autres établissements français ou étrangers d'enseignement supérieur ainsi qu'avec l'environnement socio-économique, les entreprises et les pôles de compétitivité notamment, relations avec les autres projets du site relevant des investissements d'avenir et comprenant un volet formation.
- **Qualité de l'organisation du projet, de son pilotage et de son suivi** : efficacité de l'organisation mise en place pour la conduite du projet : définition des objectifs et des moyens, clarté et précision des cibles fixées, de la trajectoire, des jalons ainsi que des leviers mobilisés (ressources enseignantes, organisation, crédits nationaux et européens), clarté du partage des rôles entre les différents acteurs, ouverture des instances de pilotage à des personnalités extérieures, existence de bilans périodiques.

En particulier la manière dont le projet pourra à terme être généralisé ou transposé au sein de l'établissement ou de ses partenaires, ou encore la manière dont il en sera fait communication à des fins de diffusion de bonnes pratiques devra être décrite.
- **Crédibilité et durabilité du projet** : cohérence du projet au regard des forces scientifiques, de la qualité des formations existantes et du degré d'implication des professionnels ; vérification de l'adéquation entre l'ambition du projet et l'ensemble des moyens projetés, y compris ceux des établissements eux-mêmes ; mobilisation de cofinancements.
- Ambition en matière de **réussite des étudiants**, notamment mesurée à l'aune de leur insertion professionnelle, de la nature des premiers emplois et des niveaux de rémunération visés au regard des diplômes obtenus.

Calendrier indicatif 2012

Actions	Initiatives candidates au titre de	
	accélération	développement
Ouverture de l'AMI FIDEX	6 janvier 2012	
Examen des projets candidats reçus avant le 20 janvier (vague 1) : Conseil de Gestion IdEx Bordeaux (1 ^{er})	Première semaine de février 2012	
Mise en évaluation externe des dossiers des candidats (vague 1) au titre du développement (après instruction IdEx Bordeaux 1 à 6 mois)		En continu à partir de février 2012
Décision du Conseil de Gestion concernant les dossiers candidats (vague 1) au titre du développement (évaluations reçues au moins 10 jours avant la tenue du Conseil)		Mai 2012 Octobre 2012
Dates prévisionnelles pour l'examen d'éligibilité des vagues suivantes : candidats accélération et développement. Dossiers reçus au moins 10 jours avant la date du Conseil de Gestion	Avril 2012 Juin 2012 Octobre 2012	

A se procurer pour information

- Règlement financier IdEx (programme national)
- Appel IDEFI national
- Site IdEx Bordeaux : www.idex-univ-bordeaux.fr